

## Une grande zone humide agricole à préserver sur le Val d'Allier Nord

*Projet porté par l'association Allier Sauvage en collaboration avec le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages et l'association Noé*

### Présentation du programme prévisionnel d'actions – Avril 2025



Si la rivière Allier dans son ensemble mérite d'être protégée, en tant que grand corridor écologique et axe migratoire majeur au niveau européen, la partie Nord du val d'Allier alluvial en aval de Moulins est reconnue pour la richesse exceptionnelle de sa biodiversité et de ses paysages, en lien avec des activités humaines et une vie locale qui en ont jusqu'alors et plus qu'ailleurs assuré la préservation.

Le secteur central de ce val d'Allier Nord présente un intérêt tout particulier, du fait de son caractère fortement inondable et d'une maîtrise foncière publique significative, grâce auxquelles ses qualités exceptionnelles ont été préservées. **Cette grande et magnifique zone humide représente donc une formidable opportunité : celle de démontrer avec ses agriculteurs l'intérêt de conforter un système bocager d'élevage bovin extensif à l'herbe, pour retenir l'eau, préserver sa qualité, favoriser l'expansion et le ralentissement des crues, générer de la biodiversité, en plus d'offrir une production de qualité.**

Tel est le projet que propose d'animer Allier Sauvage, très implantée sur le territoire du val d'Allier Nord, en lien avec ses collectivités, habitants et acteurs agricoles, avec l'appui du Consortium scientifique IDAll formé avec l'INRAE, la Fédération de Recherche en Eau, Milieux, Environnement et Territoire de l'Université Clermont-Auvergne et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier. Compte tenu du caractère exemplaire du projet, elle s'est alliée avec deux partenaires de niveau national, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages et l'association Noé.

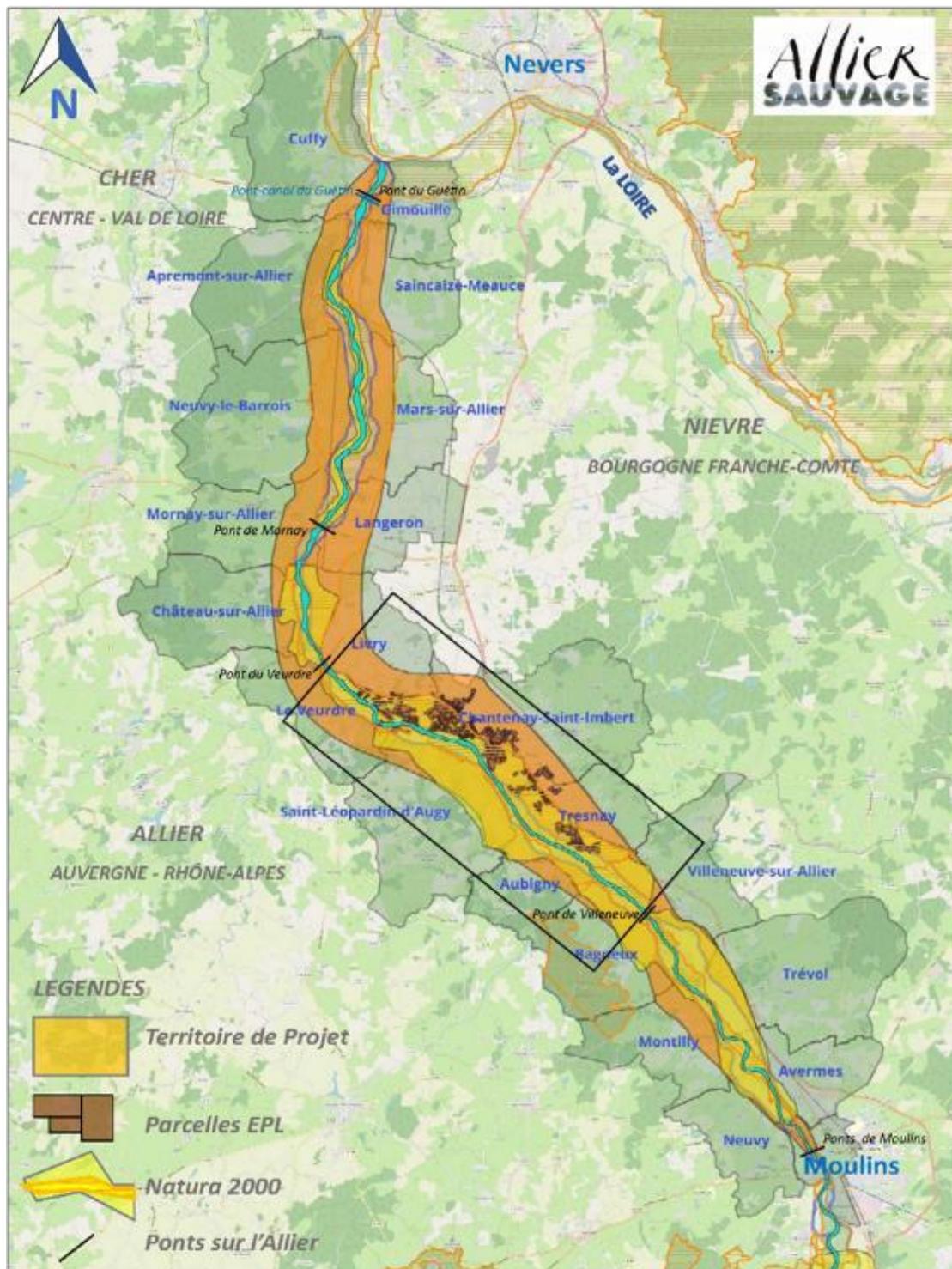
**L'association Allier Sauvage** œuvre au développement de relations harmonieuses entre l'Homme et la Rivière Allier, entre les activités humaines et la biodiversité du val d'Allier.

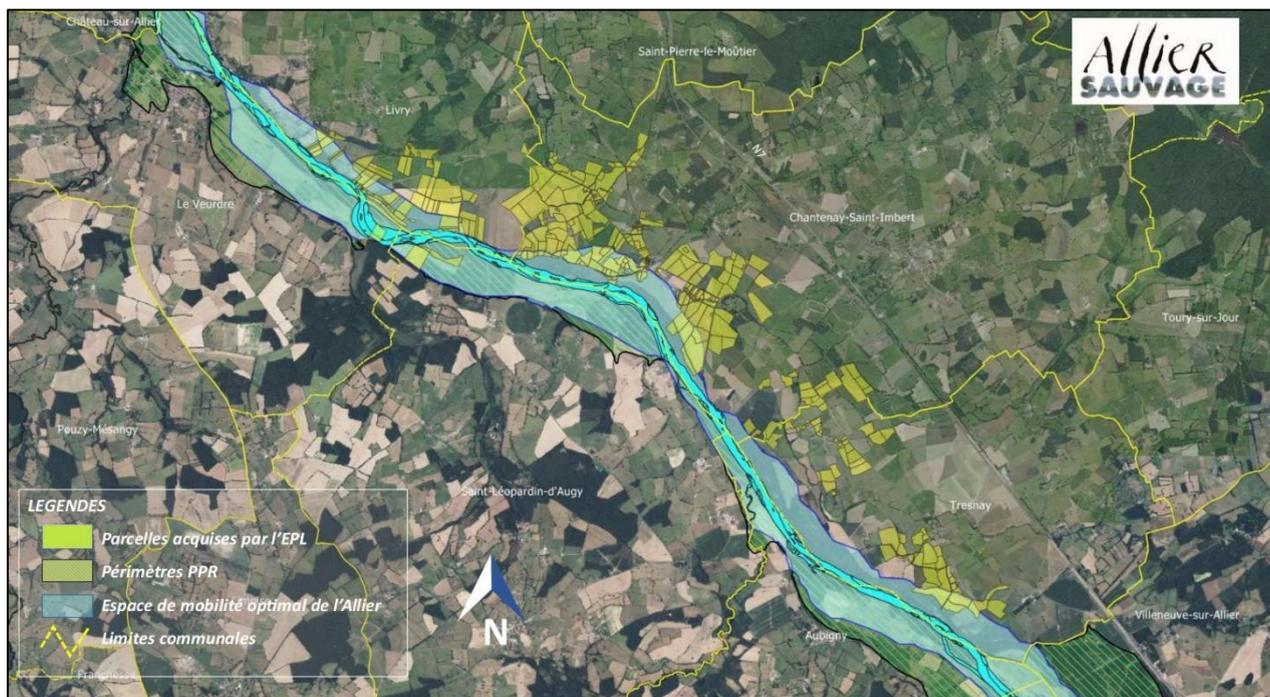
**Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvage** a pour vocation de soutenir les actions en faveur de la préservation des rivières au fonctionnement encore naturel.

**L'association Noé** intervient pour protéger et restaurer la nature, avec pour objectif principal de préserver et de favoriser le développement des populations de pollinisateurs.

## Une zone humide exceptionnelle :

Le secteur concerné se situe entre les ponts de Villeneuve-sur-Allier et du Veurdre, sur les communes de Livry, de Chantenay- St-Imbert et de Tresnay en rive droite (dans la Nièvre) et celles du Veurdre et de St-Léopardin d'Augy en rive gauche (dans l'Allier). Il a fait l'objet dans les années 80 d'acquisitions foncières à l'amiable, dans la perspective de la réalisation d'un barrage écrêteur de crues projeté par l'EPALA (établissement Public de la Loire et de ses Affluents) devenu aujourd'hui EPL (Etablissement Public Loire). C'est ainsi qu'ont été acquises 398 parcelles, pour un total de 650 ha sur les 2600 ha que devait recouvrir la zone sur- inondée en période de grande crue de l'Allier.





Cette maîtrise foncière publique de terrains disséminés sur le secteur, loués à des agriculteurs de façon précaire et avec des obligations environnementales, a certainement permis d'éviter que cette partie de bocage et de prairies soit détruite et remplacée par des cultures intensives irriguées, comme cela a malheureusement été le cas en amont. N'ayant pas été drainées, les prairies sont inondées chaque année au cours de l'automne et les terrains retiennent l'eau qui alimente ainsi la nappe phréatique alluviale.



Ce n'est pas un hasard si cette situation figée a permis de conserver une riche biodiversité autour de la rivière, grâce au maintien de la mosaïque d'habitats jusqu'alors préservée : lit mineur, bras morts, ripisylve, prairies d'élevage et de fauche, mares, haies et arbres, etc.



Le seul inconvénient en a été que le patrimoine bâti, souvent confié aux communes concernées, n'a pas été entretenu pendant plus de quarante ans, jusqu'à menacer ruine aujourd'hui dans la plupart des cas. Aujourd'hui, après trente-cinq ans d'immobilisme depuis l'arrêt du projet de barrage, l'Etat vient en 2024 de laisser libre l'EPL de disposer de ses terrains. Son objectif maintenant serait de revendre ses propriétés bâties et de conserver ses terrains agricoles pour préserver le champ d'expansion des crues et la précieuse zone humide qui caractérisent le site. C'est sur cette base qu'est formée la proposition.

## Un programme de recherche pour une agriculture durable sur le val d'Allier Nord :

Dans une perspective de préservation du val d'Allier Nord, la question de l'agriculture représente un sujet central à prendre en compte, en raison de son rôle primordial en termes de développement économique, de conservation de la biodiversité, de préservation de la ressource en eau, d'entretien des paysages et de développement local. C'est pourquoi un programme de recherche spécifique a été engagé sur le sujet fin 2024, en lien avec le programme CAP 20-25 du Centre international de recherche (CIR) sur les agrosystèmes durables et son axe 4 "Intégration des agrosystèmes dans les territoires".

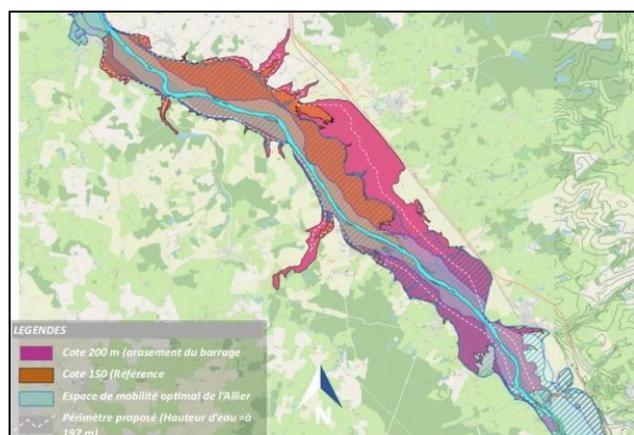


Ce programme de recherche fait l'objet du Consortium scientifique interdisciplinaire ID-All "Intégration territoriale des agro et éco systèmes, levier de la **Durabilité** : le cas du val d'Allier Nord", mis en place en juin 2024 à l'initiative de l'INRAE et d'Allier Sauvage, avec des chercheurs de la Fédération de Recherche en Eau, Milieux, Environnement et Territoire de l'Université Clermont-Auvergne et avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier, animateur des sites Natura 2000 du val d'Allier Nord. **Il s'inscrit dans une démarche globale, intégrant la dimension touristique et la sensibilisation des habitants, des collectivités locales et des acteurs économiques à la préservation de l'eau et de la biodiversité.** Cette approche systémique est suivie par son Conseil scientifique, formé d'une douzaine de chercheurs et d'experts de domaines variés, y compris socio-économiques, en lien avec le domaine fluvial.

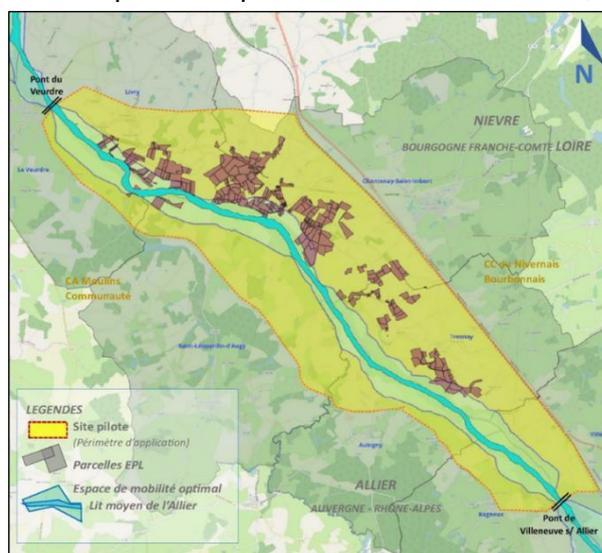
En ce qui concerne l'activité agricole, l'état des lieux initial (méthodologie en cours de définition et approche socio-économique) devra permettre d'évaluer les différentes composantes de la situation actuelle du val d'Allier Nord et de déterminer ensuite les conditions dans lesquelles pérenniser une agriculture intégrée à l'écosystème de ce territoire particulier de ce territoire particulier dominé par le milieu naturel fluvial.

## Le secteur amont du Veurdre comme site exemplaire de zone humide agricole :

Dans cette perspective, la grande zone humide du secteur amont du Veurdre, dont l'Etablissement Public Loire possède un foncier de 650 hectares qu'il entend valoriser, représente une formidable opportunité pour un site pilote d'application et d'expérimentation d'une gestion durable du val d'Allier agricole. Le périmètre proposé pour le projet englobe la zone de sur-inondation du projet de barrage initial et l'ensemble des parcelles acquises par l'EPL et gérées par la SAFER, étendu jusqu'aux deux routes longeant l'Allier (RD 101 de l'Allier en rive gauche et RD 22 de la Nièvre en rive droite) et complété par les crêtes voisines lorsque ces routes sont proches de la rivière. Il comprend l'espace de liberté de la rivière, la nappe alluviale et les sites Natura 2000.



Zone de sur-inondation du projet initial de barrage du Veurdre



Il s'agit du "milieu rivière" (riverscape pour les anglosaxons), tel que le philosophe Baptiste Morizot le définit, c'est-à-dire l'hydrosystème interconnecté formé par la rivière elle-même et son lit mineur, les ripisylves qui la borde, et la plaine alluviale qui abrite sa nappe souterraine d'accompagnement, ses ruisseaux et ses mares, parfois formées par d'anciens bras morts.

Ce secteur amont du Veudre, comme une bonne partie du val d'Allier Nord, a jusque-là échappé à l'ère d'assèchement moderne, caractérisée par la chenalisation des ruisseaux, la destruction des haies, le retournement des prairies, le drainage et l'irrigation, avec les graves conséquences que l'on connaît : abaissement des nappes phréatiques qui constituent les réserves d'eau potable, concentration des pollutions de l'eau, accélération des crues, perte de biodiversité, etc.

Il possède donc cette capacité précieuse à la fois de filtration et de rétention de l'eau, grâce à son couvert végétal, au système racinaire et au sous-sol vivant de ses prairies préservées (1% de plus de matière organique dans le sol sur 15 cm de profondeur, c'est 250 m<sup>3</sup> d'eau en plus à l'hectare !).

En cette période de réchauffement climatique, réhydrater les sols est une priorité absolue et pour cela le territoire du projet présente toutes les qualités d'**un site démonstrateur, dont les communes, les habitants et les agriculteurs peuvent partager la fierté**, méritant de faire **référence pour les politiques à venir de préservation et de restauration du val d'Allier**.

### **Contenu et finalité du projet :**

In fine, l'objectif du projet sera de **préserver le secteur amont du Veudre dans une perspective de valorisation agricole** faisant référence sur le val d'Allier Nord et pour le val d'Allier en général, ainsi que pour d'autres vallées fluviales, en particulier du bassin de la Loire. Trois approches simultanées seront conduites dans ce but :

**1°) démontrer les qualités exceptionnelles du site de l'étude, du point de vue du stockage de l'eau et de la biodiversité**, en lien avec "l'inventaire des milieux humides et l'élaboration de modalités de gestion" en cours de réalisation dans le cadre de la stratégie du SAGE Allier aval (PTGE).

**2°) analyser les pratiques agricoles et leurs interactions avec le milieu naturel**, pour définir les conditions de leur pérennité, notamment à travers la qualification des éco-services rendus par celles-ci. Cette approche sera intégrée à la démarche de recherche pour une agriculture durable du val d'Allier Nord.

**3°) partager avec les communes, les habitants et les agriculteurs du site** la reconnaissance de ses qualités exceptionnelles, notamment à travers sa mise en perspective historique en lien avec le projet "Sur les traces de l'Allier" du CEN Allier et par le porté à connaissance des observations de terrain et des conclusions des études.

En parallèle, une démarche partenariale sera recherchée auprès de l'Etablissement Public Loire et des Collectivités, des acteurs économiques intéressés et des associations concernées, pour :

- Elaborer un plan de gestion permettant de préserver et de valoriser les qualités du secteur
- Développer l'exemplarité du site comme référence pour l'ensemble du bassin ligérien
- Intégrer le caractère innovant du projet comme atout de communication pour ses partenaires publics, économiques et associatifs.



## Intégration et rayonnement du projet aux échelles territoriales élargies :

La démarche du projet de préservation de la grande zone humide du site du Veurdre représente tout d'abord un point d'ancrage pour le développement du projet de conservation conviviale proposé sur l'ensemble du Val d'Allier Nord.

Pour alimenter et favoriser cette dynamique territoriale, le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages mènera **un travail d'investigation sur un outil de reconnaissance de la valeur économique de ce territoire préservé** de type « label », en lien avec un groupe de travail composé de gestionnaires de sites naturels reconnus et/ou labélisés, dans le cadre de la dynamique du réseau national des espaces en libres évolution (Cf. Groupe de travail "Wilderness" de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et lien avec les orientations de l'Office Français de la Biodiversité).

A une échelle plus large, l'objectif de préservation du site du projet sera relié en tant que site d'application pour le **projet "B-Lines" de cartographie nationale des continuités écologiques pour les pollinisateurs sauvages**, conduit par l'association Noé, qui a prévu d'en tester la méthodologie sur le département de la Nièvre, en lien avec le **programme national CarHab de modélisation cartographique des habitats naturels et semi-naturels** de France.

Il s'agira notamment d'organiser un atelier rassemblant les acteurs des territoires pour confronter les continuités modélisées aux connaissances locales et valider une cartographie finale. Cet atelier sera également l'occasion de sensibiliser le territoire du Val d'Allier Nord à l'importance des pollinisateurs sauvages, afin d'identifier et de prioriser les actions de restauration en faveur des pollinisateurs.

Au plan national, ces différentes approches pourront se conjuguer pour alimenter le **programme "Renaturons !" de restauration des écosystèmes**, en exploitant la dynamique créée sur le Val d'Allier Nord comme exemple de référence susceptible d'inspirer d'autres parties du territoire, en particulier sur les bassins de la Loire et d'autres fleuves français.

Afin de valoriser le projet pour en favoriser le rayonnement à ces différentes échelles, un évènement annuel (ou bisannuel) tourné vers l'environnement et la préservation du milieu naturel, méritera d'être créé à la fois pour contribuer à faire reconnaître la rivière Allier auprès des populations et acteurs des territoires traversés, comme une valeur exceptionnelle à préserver avec intelligence, et pour en promouvoir l'exemplarité auprès d'autres territoires.

